SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires
Coordination - Orientation - Observatoire

Année 2024

Bilan Passerelle

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Sommaire

1 Les personnes accueillies sur le dispositif en 2024

Caractéristiques du public accueilli sur le dispositif Passerelle en 2024

La situation d'hébergement avant entrée

La composition familiale

L'âge

Le référent social

Perspective de sortie au moment de l'entrée dans l'hébergement

2 Les parcours des ménages hébergés

Les sorties du dispositif

Les types de sorties

Les durées de séjours

Personnes présents au 31/12/2024

Sommaire

3 **Les ménages en liste d'attente au 30/07/2025**

Les caractéristiques des ménages en liste d'attente

4 **Les apports et plus-values du dispositif**

Introduction

Nous disposons désormais de sept années de recul sur le nouveau dispositif et ce bilan s'inscrit dans la continuité des précédents réalisés depuis 2018. Depuis 2018, le dispositif Hébergement d'Urgence de Droit Commun (HUDC) a évolué vers un nouveau type de dispositif (Passerelle) afin de créer un espace de transition aux situations des personnes ayant des perspectives d'accès au SIAO insertion ou au logement.

Les publics accueillis, l'articulation entre les partenaires et l'objectif même du dispositif Passerelle doivent permettre de faciliter les parcours résidentiels des publics accueillis en demande d'hébergement d'urgence.

Il est important de souligner que le bilan que nous allons vous présenter ci-dessous est principalement centré sur les personnes entrées sur le dispositif Passerelle depuis 2018. En effet, dissocier les personnes entrées avant 2018 dans le cadre de l'HUDC et les personnes entrées après 2018 permet de mieux analyser les attendus du dispositif au regard du cahier des charges.

Après vous avoir présenté dans cette introduction le fonctionnement et l'objectif du dispositif Passerelle, les éléments relatifs à la transition entre l'HUDC et Passerelle ainsi que le parc de logement du dispositif, nous présenterons dans une première partie des éléments relatifs au public hébergé sur le dispositif Passerelle en 2024 (caractéristique du public, présentation de situations de ménages entrées sur le dispositif) et nous nous centrerons sur les parcours dans une seconde partie (durée de séjour, type de sortie, blocages dans le dispositif, plus-value en matière de travail social du dispositif).

Présentation du dispositif Passerelle

Ce dispositif, qui répond à L'article L.345-2-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, permet d'offrir une solution temporaire d'accueil (3 mois renouvelable) à des ménages en situation de grande précarité sociale qui sont en attente d'entrer soit dans un dispositif d'insertion adapté à leur situation et leurs besoins (sur une liste d'attente SIAO), soit en logement autonome. Il vise ainsi à limiter les risques d'errance et les risques de précarisation faute d'un accès rapide à un hébergement.

Chaque acteur de la Veille Sociale et chaque référent social a donc la possibilité d'interpeller le SIAO 49 (volet urgence et insertion) afin de signaler un ménage en situation de grande précarité.

Pour s'inscrire dans le dispositif, la présence d'un référent social accompagnant la personne dans ses démarches est nécessaire. Celui-ci doit continuer à être mobilisé autant que de besoin, en lien avec le professionnel de chaque association intervenant sur ce dispositif afin de favoriser la sortie des ménages vers les dispositifs adaptés ou vers le logement autonome.

Pour rappel, le public concerné est le suivant :

- Personnes seules, couples avec ou sans enfant(s), familles monoparentales.
- Les personnes sans domicile ou en hébergement très précaire,
- En situation de précarité sociale et dans une situation administrative qui leur permet de rester en France (droit au séjour établi pour un an ou plus)
- Les femmes victimes de violences.

L'absence de ressources financières ne constituant pas un critère d'exclusion du dispositif.

La mise en œuvre du dispositif « Passerelle » repose donc sur une coopération étroite entre les associations gestionnaires (Abri de la Providence, Aide Accueil, AIH et ASEA CAVA) et le SIAO 49 (dans le cadre de l'orientation du volet urgence et de la sortie vers les places d'insertion).

Transition entre l'HUDC et Passerelle

A fin 2017, 51 personnes étaient présentes sur l'HUDC de l'Abri de la Providence et 40 sur celui d'Aide Accueil. Ces personnes étaient entrées dans le cadre des anciens critères du dispositif HUDC et étaient pour beaucoup, présentes depuis plus d'un an et dans des situations administratives complexes. Entre fin 2018 et fin 2019, le nombre de personnes entrées dans le cadre de l'ancien dispositif HUDC (avant le 01 janvier 2018) est passé de 54 à 25 personnes et à 17 personnes au 31/12/2020.

Au nombre de 8 au 31/12/2021, 3 personnes (1 ménage) entrées avant 2018, sont sorties au cours de l'année 2022, ce qui amène le nombre de personnes ex-HUDC présentes au 31/12/2022 à 5. Aucune personne de l'ex-HUDC sont sorties durant les années 2023 et 2024. Le nombre de personnes ex-HUDC présentes au 31/12/2024 reste à 5.

4 places supplémentaires ont été ouvertes à l'ASEA CAVA au cours de l'année 2024. A l'inverse, 7 places ont été gelées à AIH suite au départ du ménage et le temps d'engager une réflexion sur les perspectives à venir des places au sein de la structure d'hébergement. La capacité théorique du dispositif Passerelle est de 185 places.

A titre informatif, le dispositif Passerelle dispose de 180 places (on déduit les situations entrées sur l'ex HUDC) sur une capacité théorique de 185 places pour commencer l'année 2025.

Répartition des personnes présentes sur Passerelle au 31 décembre 2024 selon la date d'entrée et la structure

Au 31/12/2024		
	Présents avant 2018	Entrés après 2018
Aide Accueil		103
Abri de la Providence	5	63
Anjou Insertion Habitat		
ASEA CAVA		8
TOTAL	**5**	**174**

Source : tableau de suivi Passerelle

Répartition des places Passerelle financées par année selon la structure

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Aide Accueil	46	46	58	72	105	105	105
Abri de la Providence	58	58	70	70	70	70	70
Anjou Insertion Habitat	-	-	7	10	10	7	-
ASEA CAVA	-	-	3	6	6	6	10
TOTAL	**104**	**104**	**138**	**158**	**191**	**188**	**185**

Source : tableau de suivi Passerelle

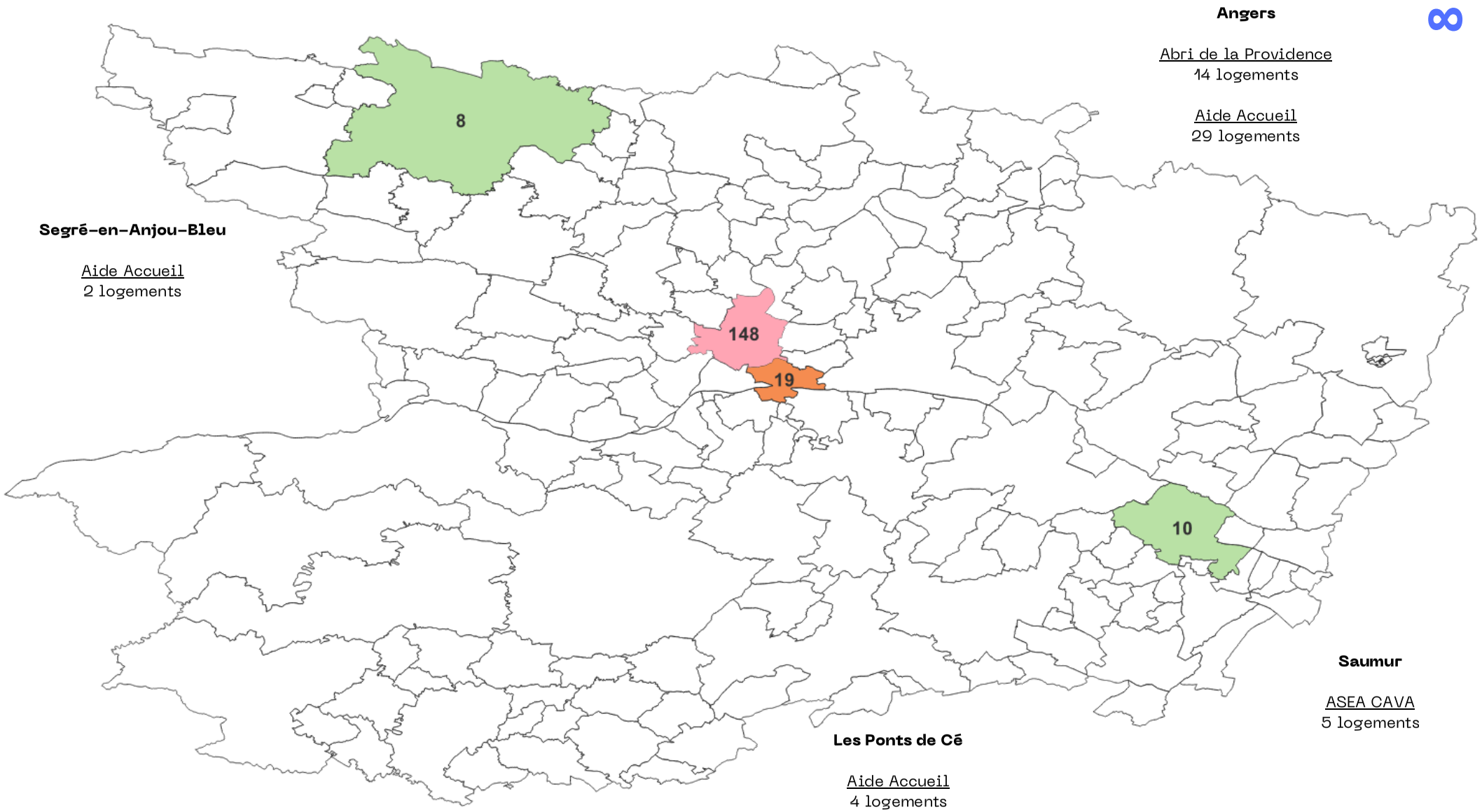
Le parc de logement du dispositif Passerelle

Le Parc d'Aide Accueil est composé de 27 logements :
-4 T1
-2 T2
-14 T3
-7 T4

Le Parc de l'Abri de la Providence est composé de 14 logements :
-4 T3
-4 T4
-6 T5
Le Parc de l'ASEA CAVA est composé de 4 logements :
-2 T1
-2 T3
-1 T4

La majorité des logements des quatre structures sont en cohabitation.
Cependant, des familles assez nombreuses peuvent occuper un logement entier.

Localisation de l'offre d'hébergement Passerelle au 01/01/2025



Angers

Abri de la Providence
14 logements

Aide Accueil
29 logements

Segré-en-Anjou-Bleu

Aide Accueil
2 logements

Les Ponts de Cé

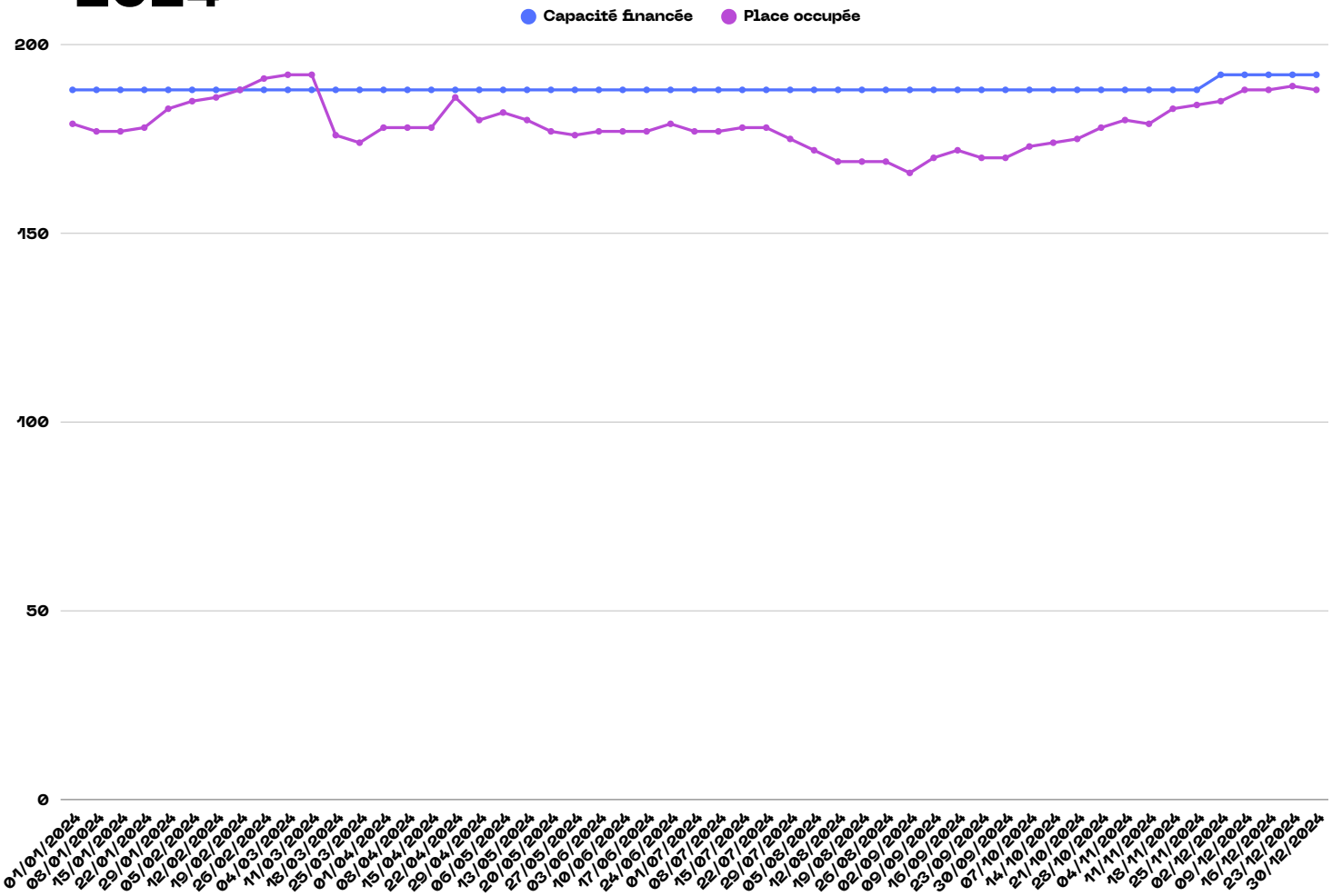
Aide Accueil
4 logements

Saumur

ASEA CAVA
5 logements

Il s'agit d'une photographie de l'offre au 01/01/2025. La localisation et le nombre de logements peuvent évoluer en cours d'année.

Taux d'occupation du dispositif depuis 2024



Source : tableau de suivi Passerelle

De début janvier à mi-février 2024, le taux d'occupation se situe entre 94% et 99% (le nombre de places oscillent entre 177 et 186 chaque semaine). La sous-occupation s'explique par des logements immobilisés pour travaux à la suite de sorties de ménages et la typologie des logements (majoritairement des T4 et T5) qui produisent de nombreuses places vacantes à la sortie d'un ménage à Abri de la Providence.

De mi-février à mi-mars 2024, le taux d'occupation dépasse les 100% et même légèrement supérieur à la capacité financée avec un pic à 192 personnes pour 188 places financées. Une légère suroccupation du dispositif à Aide Accueil puis Abri de la Providence est constatée. La présence de familles nombreuses a pu influer sur le taux d'occupation du dispositif.

Jusqu'à début août 2024, l'occupation du dispositif oscille entre 92% et 99% (moyenne de 177 places occupées pour une capacité financée de 188 places sur cette période).

L'occupation des places passe en dessous des 90% entre mi-août et début septembre 2024 (taux d'occupation situé à 89%) liée à de la vacance de places immobilisées pour travaux et un temps incompressible entre l'orientation, l'entretien de pré-admission et l'entrée effective (qui peut-être allongé durant la période de congés estivaux).

Le taux d'occupation se redresse de début septembre à fin décembre 2024 (passant de 170 places occupées à 189) en se rapprochant de la capacité théorique du dispositif la semaine du 23/12/2024.

L'ouverture de nouvelles places Passerelle à l'ASEA CAVA n'a pas entraîné une hausse du taux d'occupation. Une période de battement a pu exister entre la création de nouvelles places et la captation de nouveaux logements Passerelle

La fluctuation du taux d'occupation peut aussi être fonction d'autres facteurs :
-nous observons parfois une complexité d'identifier des personnes correspondant au profil des logements proposés (statut, taille des ménages, cohabitation compliquée, manque d'éléments d'évaluation) et ce malgré un nombre conséquent de personnes hébergées à l'hôtel
il existe un temps incompressible entre l'orientation, l'entretien de pré admission et l'entrée effective.

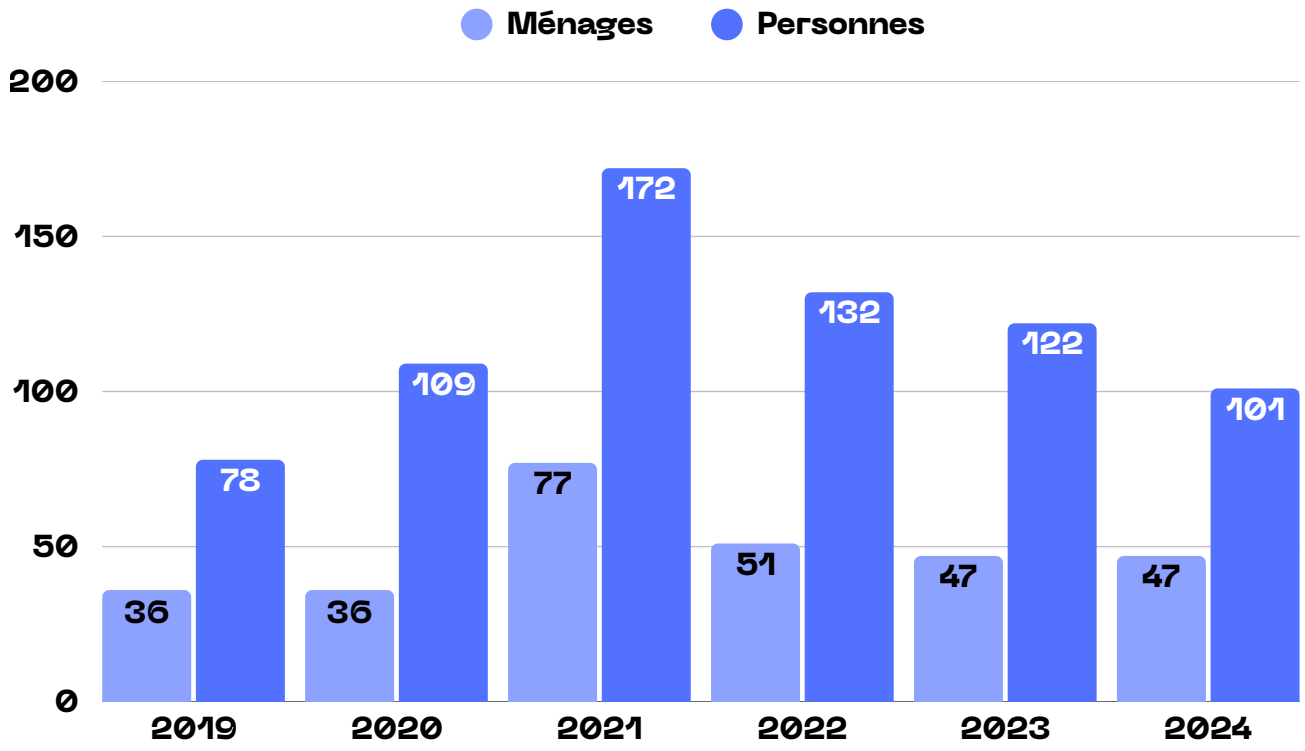
1 Les personnes accueillies sur le dispositif en 2024

Caractéristiques du public accueilli sur le dispositif Passerelle en 2024

En 2024, 47 ménages sont entrés sur le dispositif Passerelle soit 101 personnes

Autant de ménages sont entrés sur le dispositif Passerelle en 2023 et 2024 . Après une diminution continue depuis 2021, le nombre de ménages entré annuellement se stabilise. La proportion de ménages avec enfant(s) (famille monoparentale et couples ou groupes avec enfant(s) ne cessent de diminuer expliquant la diminution continue de personnes entrées annuellement depuis trois ans.

Evolution du nombre de ménages et personnes entrées en 2024 sur le dispositif Passerelle



Source : tableau de suivi Passerelle

23 ménages (49% de l'ensemble des ménages entrés) entrés sur le dispositif Passerelle en 2024 ont également déposé une demande d'hébergement d'insertion en 2024.

9 ménages entrés sur le dispositif Passerelle en 2024 ont également bénéficié des prestations réalisées par les maraudes du Maine-et-Loire en 2024.

15 ménages entrés en 2024 sur le dispositif Passerelle ont eu un séjour sur un autre dispositif d'urgence en 2024. Le séjour en urgence a pu être contiguë ou espacé du séjour en hébergement d'urgence. 7 ménages proviennent de la Halte de Nuit, 7 ménages proviennent du dispositif hôtelier et 1 d'un accueil rural.

Ces chiffres peuvent être sous-estimés étant donné que l'identité du ménage peut être orthographiée différemment sur l'extraction du SISIAO et le fichier interne de la demande du SIAO 49.

Répartition des ménages et des personnes entrés sur Passerelle en 2024 selon la structure

	En ménage	En personne
Abri de la Providence	23	47
Aide Accueil	22	52
ASEA CAVA	2	2
TOTAL	**47**	**101**

Source : tableau de suivi Passerelle

Le nombre de ménages entrés sur le dispositif Passerelle est identique à l'année 2023. Les ménages entrés sont en hausse à l'Abri de la Providence (15 ménages en 2023). A l'inverse, les ménages sont moins nombreux à Aide Accueil (25 ménages en 2023) et à l'ASEA CAVA (7 ménages en 2023).

Le nombre de personnes moyen par ménage quant à lui est en diminution sur Aide Accueil (2.2 contre 3.1 contre en 2023) et l'ASEA CAVA (1 contre 1.9 en 2023) et en hausse à l'Abri de la Providence (1.9 contre 1.4 en 2023). Ce qui s'explique par la typologie des logements.

Pour les trois structures confondues la moyenne est de 2 personnes par ménage en 2024.

L'offre de logements proposée sur le dispositif Passerelle est plutôt composée de grands logements (T3, T4 et T5) en adéquation avec des ménages de plusieurs membres. La taille d'un ménage moyen sur le dispositif Passerelle est plus conséquente (2 personnes par ménage) que sur l'ensemble des dispositifs d'urgence (1.7 personnes par ménage).

La situation d'hébergement avant entrée

Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2024 selon le type d'hébergement avant entrée et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		TOTAL	
Hôtel	8	35%	7	32%			15	32%
Hébergée chez des tiers	6	26%	4	18%	1	50%	11	23%
Rue	5	22%	5	23%			10	21%
Halte de nuit	2	9%	2	9%			4	9%
Logement			3	14%			3	6%
Dispositif d'insertion	1	4%	1	5%			2	4%
AR/AP	1	4%					1	2%
Prison					1	50%	1	2%
TOTAL	**23**	**100%**	**22**	**100%**	**2**	**100%**	**47**	**100%**

Source : tableau de suivi Passerelle

A l'exception de l'année 2023, le premier type d'hébergement avant d'entrer sur le dispositif Passerelle est l'hôtel pour les ménages arrivés en 2024. La proportion de ménages présents dans un hôtel avant d'entrer sur Passerelle est en hausse par rapport à 2023 (32% des ménages contre 21% en 2023). Une partie des places Passerelle peuvent être mobilisées pour décharger le dispositif hôtelier.

Le dispositif Passerelle répond également à des situations de grande précarité pour des ménages étant soit à la rue/squat, soit sur la halte de nuit (30% des ménages contre 39% des ménages en 2023 et 46% en 2022).

La composition familiale

Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2024 selon la composition familiale et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		TOTAL	
Femme seule	11	48%	6	27%			17	36%
Homme seul	6	26%	4	18%	2	100%	12	26%
Couple sans enfant			3	14%			3	6%
Femme seule avec enfant(s)	3	13%	4	18%			7	15%
Homme seul avec enfant(s)			3	14%			3	6%
Couple avec enfant(s)	3	13%	2	9%			5	11%
TOTAL	**23**	**100%**	**22**	**100%**		**100%**	**47**	**100%**

Source : tableau de suivi Passerelle

En 2024, le nombre de ménages avec enfants continue de baisser (15 ménages représentant 32% de l'ensemble des ménages contre 19 ménages soit 40% en 2023, 21 ménages soit 41% en 2022, 36 ménages soit 47% en 2021).

La présence de ménages isolés (femmes et hommes seuls) progresse depuis 2022 avec 29 ménages soit 62% en 2024 (25 ménages soit 54% en 2023, 24 ménages soit 47% en 2022, 36 ménages soit 46% en 2021). Le dispositif Passerelle est une réponse à la mise à l'abri des personnes isolées avec une proportion non négligeable de ce public accueillis en 2024.

Les ménages sans enfants restent la composition familiale la plus représentée sur l'ensemble des structures en 2024 (ménages isolés et couples sans enfant). 17 ménages sur 23 sont sans enfants à l'Abri de la Providence, 13 sur 22 à Aide Accueil et l'ensemble des ménages à l'ASEA CAVA.

L'âge

Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2024 selon l'âge du chef de ménage et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		TOTAL	
18 à 24 ans	2	9%	4	18%			6	13%
25 à 34 ans	7	30%	7	32%	1	50%	15	32%
35 à 44 ans	6	26%	6	27%			12	26%
45 à 59 ans	6	26%	4	18%	1	50%	11	23%
60 ans et plus	2	9%	1	5%			3	6%
TOTAL	**23**	**100%**	**22**	**100%**	**2**	**100%**	**47**	**100%**

Source : tableau de suivi Passerelle

58% des chefs de ménage sont âgés de 25 à 44 ans avec un faible écart entre les deux tranches (15 ménages âgés de 25 à 34 ans et 12 ménages âgés de 35 à 44 ans). En 2024, les tranches d'âge 18-24 ans (+3 ménages) et 25-34 ans (+7 ménages) augmente alors qu'elles diminuent sur les plus de 35 ans : les 35-44 ans (-6 ménages), les 45-59 ans (-2 ménages) et les 60 ans et plus (-2 ménages) par rapport à 2023.

Répartition des personnes entrées sur Passerelle en 2024 selon la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		TOTAL	
0 à 17 ans	19	40%	23	44%			42	42%
18 à 24 ans	5	11%	8	15%			13	13%
25 à 34 ans	8	17%	9	17%	1	50%	18	18%
35 à 44 ans	7	15%	7	13%			14	14%
45 à 59 ans	6	13%	4	8%	1	50%	11	11%
60 ans et plus	2	4%	1	2%			3	3%
TOTAL	**47**	**100%**	**52**	**100%**	**2**	**100%**	**101**	**100%**

Source : tableau de suivi Passerelle

Le nombre d'enfants mineurs en famille entré sur le dispositif s'élève à 42 dont 14 enfants de moins de 3 ans. Une part en baisse (56 en 2023 et 47 en 2022) avec +12 enfants en comparaison à 2023 à l'Abri de la Providence et -22 enfants en comparaison à 2023 à Aide Accueil et -4 enfants en comparaison à 2023 à ASEA CAVA. Le public familial représente moins d'entrées en 2024 par rapport à 2023.

Le référent social

Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2024 selon le référent social et la structure au moment de l'entrée

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		TOTAL	
MDS	9	39%	12	55%			21	45%
CCAS	3	13%	3	14%	1	50%	7	15%
SAAS	3	13%	2	10%			5	10%
SIAO 49	3	13%	2	10%			5	10%
Mission locale			2	9%			2	4%
AHJDA SLJ	1	4%					1	2%
Aide Accueil			1	5%			1	2%
CAF	1	4%					1	2%
CESAME					1	50%	1	2%
FTDA	1	4%					1	2%
Voyageur 49 ADLP	1	4%					1	2%
France Horizon	1	4%					1	2%
TOTAL	**23**	**100%**	**22**	**100%**		**100%**	**47**	**100%**

Les MDS restent les principales structures référentes sociales des ménages entrés sur Passerelle. Les entrées ont été effectuées via les MDS en 2024 (20 en 2023, 22 en 2022, 33 en 2021) sur Aide Accueil et l'Abri de la Providence. Le CCAS est référent social de 3 ménages supplémentaires (4 ménages en 2023) alors que le SAAS est référent social de 5 ménages de moins (10 ménages en 2023) entrés en 2024.

La coordination de l'accompagnement social avec les MDS principalement est donc toujours un enjeu majeur pour les gestionnaires Passerelle.

Source : tableau de suivi Passerelle

Perspective de sortie au moment de l'entrée dans l'hébergement

Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2024 selon l'orientation SIAO ou la priorisation logement au moment de l'entrée sur le dispositif et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		TOTAL	
Orientation logement autonome	4	17%	2	9%			6	13%
Orientation logement autonome avec contingent			2	9%			2	4%
Pas de demande SIAO			4	18%			4	9%
Dispositifs SIAO insertion	19	83%	14	64%	2	100%	35	74%
IML/SL	5	22%	5	23%	1	50%	11	23%
CHRS Insertion	6	26%	4	18%			10	21%
ALT Réfugiés	3	13%	4	18%			7	15%
Résidence Accueil	1	4%			1	50%	2	4%
Habitat Mômes	1	4%					1	2%
Résidence sociale			1	5%			1	2%
Pension de famille	1	4%					1	2%
CHRS Stabilisation	1	4%					1	2%
FJT	1	4%					1	2%
TOTAL	**23**	**100%**	**22**	**100%**	**2**	**100%**	**47**	**100%**

Source : tableau de suivi Passerelle

Le dispositif Passerelle peut offrir une solution d'hébergement temporaire aux ménages orientés par le SIAO 49 en attente d'entrée vers de l'hébergement/logement adapté ou en attente de l'attribution d'un logement social. Une proportion importante de ménage possèdent une orientation vers un dispositif SIAO et/ou une demande de logement sociale en cours.

Parmi les 35 ménages orientés sur un dispositif d'insertion, 23 ont également une demande de logement social en cours.

Depuis sept ans, la majorité des ménages (74% soit 35 ménages), entrés sur le dispositif Passerelle ont une orientation SIAO en cours au moment de l'entrée (66% soit 31 ménages en 2023, 76% soit 39 ménages en 2022, 91% soit 53 ménages en 2021, 67 % soit 24 ménages en 2020, 61% soit 22 ménages en 2019 et 64 % soit 24 ménages en 2018) avec comme dispositifs principaux en matière d'orientation l'IML/Sous-location, le CHRS Insertion et l'ALT Réfugiés.

La part des ménages priorisés vers le logement via le contingent préfectoral augmente (60% soit 28 ménages contre 51% soit 24 ménages en 2023) en incluant le contingent préfectoral n°4. Le nombre de ménages ayant une demande de logement social non contingentée diminue (3 ménages contre 10 ménages en 2023).

Le poids des ménages sans orientation au moment de l'entrée est en baisse en 2024 par rapport à 2023 (17% soit 8 ménages).

2 Les parcours des ménages hébergés

Pour rappel, ce bilan est centré uniquement sur les personnes entrées sur le dispositif Passerelle depuis 2018 (les personnes entrées avant 2018 dans le cadre de l'HUDC sont donc exclues de ce bilan). Ainsi, on ne comptabilise pas les ménages sortis en 2024 qui sont entrés avant 2018.
Cependant à titre informatif, aucun ménage entré sur l'ex-HUDC (avant 2018) est sorti en 2024.

Les sorties du dispositif

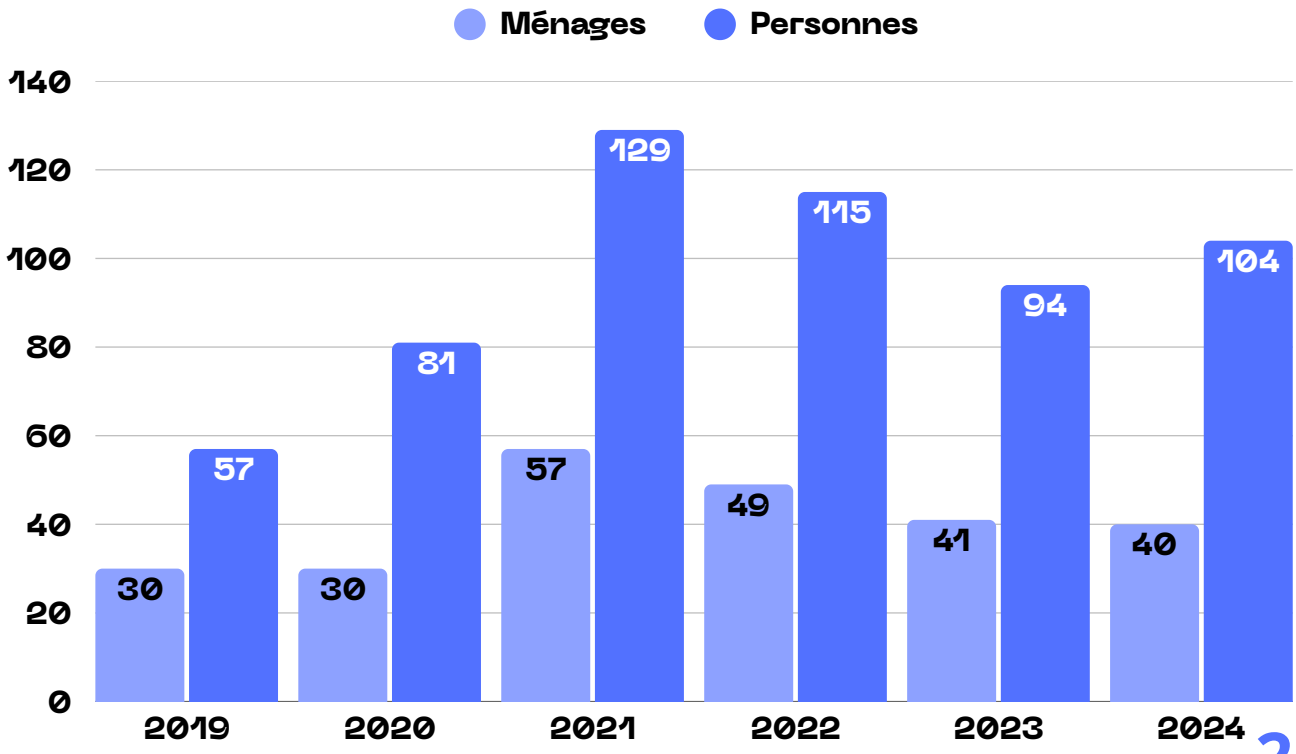
40 ménages (soit 94 personnes) sont sortis en 2024.

Depuis 2021, le nombre de sorties sur le dispositif Passerelle ne cessent de diminuer.

Parmi les 40 ménages sortis en 2024, 13 sont entrés la même année (soit 33% des ménages). Depuis plusieurs années, la proportion de ménages entrants et sortants la même année se réduit (60% des ménages sortis en 2021, 36% en 2022 et 29% en 2023. Malgré une légère progression en 2024 (33% des ménages), une rotation moins importante du dispositif est constatée.

Le nombre de personnes sorties en 2024 a été plus important (+10 personnes sur un an). La taille des ménages sortants est plus élevée par rapport à 2023 (2.3 personnes par ménage en 2023 contre 2.5 en 2024).

Evolution du nombre de ménages et personnes entrées en 2024 sur le dispositif Passerelle



Source : tableau de suivi Passerelle

Les types de sorties

Répartition des ménages sortis de Passerelle en 2024 selon le type de sortie et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		AIH		TOTAL	
Sorties vers un dispositif SIAO Insertion	13	82%	3	15%	1	50%			17	44%
IML/Sous-location	8	50%	2	10%	1	50%			11	28%
CHRS Insertion	3	19%							3	8%
ALT	2	13%							2	5%
FJT			1	5%					1	3%
Sorties vers un logement parc public	1	6%	8	38%	1	50%			10	25%
Sorties vers un logement parc privé			2	10%					2	5%
Départ volontaire de la personne			4	19%					4	10%
Départ sans nouvelles							1	100%	1	3%
Exclusion	1	6%							1	3%
Hospitalisation			1	5%					1	3%
Retour dans la famille	1	6%							1	3%
Centre maternel			1	5%					1	3%
Logement temporaire/d'urgence communal			1	5%					1	3%
Autre			1	5%					1	3%
TOTAL	**16**	**100%**	**21**	**100%**	**2**	**100%**	**1**	**100%**	**40**	**100%**

Source : tableau de suivi Passerelle

En 2024, le principal motif de sortie des ménages Passerelle est l'accès à un dispositif insertion porté par le SIAO pour la quatrième année consécutive (44% des sorties soit 17 sorties). Ce nombre de sorties est identique à l'année 2022 et 2023 (25 sorties en 2021, 12 en 2020, 16 en 2019 et 9 en 2018). Le principal dispositif vers lequel les ménages sortent sont l'IML/Sous-Location (11 sorties). L'accompagnement social apporté aux ménages accueillis sur le dispositif Passerelle est notamment axé sur la capacité à habiter pour préparer les personnes à accéder à une solution de logement plus autonome.

Les ménages sortis vers un logement autonome reste similaire à l'année 2023 (2 en 2018, 5 en 2019, 14 en 2020, 14 en 2021, 16 en 2022 et 11 en 2023). Toutefois ce chiffre remonte à 21 ménages si on comptabilise les 11 ménages qui ont accédés à l'IML/sous-location donc proches du logement autonome.

Le dispositif Passerelle répond pleinement aux attentes initiales et joue son rôle de dispositif de transition puisque 74% des sorties sont positives (vers un dispositif SIAO et vers un logement autonome). Le pourcentage de sorties dites positives est supérieur au taux de sorties dites positives (56%) sur l'ensemble des dispositifs d'insertion en 2024.

Les durées de séjours

Répartition des ménages sortis de Passerelle en 2024 selon la durée de séjour et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		AIH		TOTAL	
0 à 3 mois	3	19%	3	14%					6	15%
4 à 6 mois	6	38%	3	14%	1	50%			10	25%
7 mois à 1 an	4	25%	4	19%					8	20%
Plus d'un an	3	19%	11	52%	1	50%	1	100%	16	40%
TOTAL	**16**	**100%**	**21**	**100%**	**2**	**100%**	**1**	**100%**	**40**	**100%**

La durée de séjour médiane des ménages sortis en 2024 est de 264 jours (soit près de 9 mois). Elle dépasse la durée de prise en charge minimale (3 mois) du dispositif. Après une baisse continue depuis 2020, la part des ménages sortis dans un délai de séjour inférieur à 6 mois augmente en 2024 (31% en 2023 contre 40% en 2024). 3/4 des ménages ayant séjourné moins de 6 mois ont une sortie positive (9 vers un dispositif SIAO, 2 vers un logement autonome et 1 vers un centre maternel).

Pour les 30 ménages ayant dépassé le délai de 6 mois, on observe 10 sorties vers un logement autonome (public et privé), 8 vers un dispositif SIAO, 1 vers un logement communal, 1 vers une hospitalisation, 1 départ sans nouvelle, 1 départ volontaire de la personne, 1 exclusion et 1 sortie sans précision.

Personnes présentes au 31/12/2024

Répartition des ménages présents sur Passerelle au 31-12-2024 selon la durée de séjour et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		TOTAL	
0 à 6 mois	12	39%	10	29%			22	31%
7 mois à 1 an	3	9%	7	20%	2	50%	10	14%
1 à 2 ans	7	21%	9	26%	2	50%	18	25%
Plus de 2 ans*	11	33%	9	26%			20	28%
TOTAL	**33**	**100%**	**35**	**100%**	**4**	**100%**	**72**	**100%**

* Parmi les 20 ménages entrés depuis plus de 2 ans, 2 ménages sont entrés sur l'ex HUDC (avant le 01 janvier 2018).

72 ménages étaient présents sur le dispositif Passerelle au 31-12-2024 (35 à Aide Accueil, 33 à l'Abri de la Providence, 4 à l'ASEA CAVA) dont 70 ménages entrés sur le dispositif depuis 2019.

Les personnes présentes totalisent 109 110 nuitées au 31/12/2024 (soit 299 personnes hébergées par nuit sur l'année). La durée de séjour médiane depuis l'entrée du ménage est de 423 jours (soit 1 an et 2 mois). Parmi les ménages présents depuis plus de 2 ans sur le dispositif Passerelle, 1 ménage est entré en 2016, 1 en 2017, 1 en 2019, 2 en 2020, 5 en 2021 et 10 en 2022.

Sur les 70 situations présentes et entrées depuis 2019, 22 sont présentes depuis moins de 6 mois (soit 31% des ménages). La présence de ménages depuis moins de 6 mois est en progression (16 en 2019, 12 ménages en 2020, 14 ménages en 2021, 15 ménages en 2022 et 2023 et 22 ménages en 2024).

Aussi, pour les 55 situations ayant dépassé le délai de 3 mois, il est pertinent d'analyser les points de blocage et les perspectives :

- 10 situations évoluent lentement en raison d'une problématique administrative (titre de séjour)
- 2 situations évoluent lentement en raison de problématiques de santé (addiction, physique et psychique)
- 2 ménages sont en procédure de divorce (attente du jugement officiel pour enclencher de nouvelles démarches liées au logement)
- 6 ménages sont en liste d'attente CHRS insertion
- 6 ménages sont en liste d'attente IML/Sous-location
- 2 ménages sont en liste d'attente Pension de Famille
- 2 ménages sont en liste d'attente Résidence sociale
- 2 ménages sont en liste d'attente CHRS Stabilisation
- 2 ménages en liste d'attente ALT Réfugiés
- 1 ménage en liste d'attente Résidence Accueil
- 2 ménages sont en attente d'une entrée en IML/Sous-location (ménage positionné sur un logement vacant dont l'orientation a été validée)
- 4 ménages viennent de recevoir une proposition de logement social
- 2 ménages souhaite quitter le département
- 1 ménage en procédure d'expulsion du dispositif suite au refus de plusieurs propositions de logement social
- 2 ménages dont la demande d'hébergement d'insertion nécessite une requalification d'orientation
- 1 ménage dont la demande de logement social est à mettre à jour
- 8 ménages relèvent du logement autonome

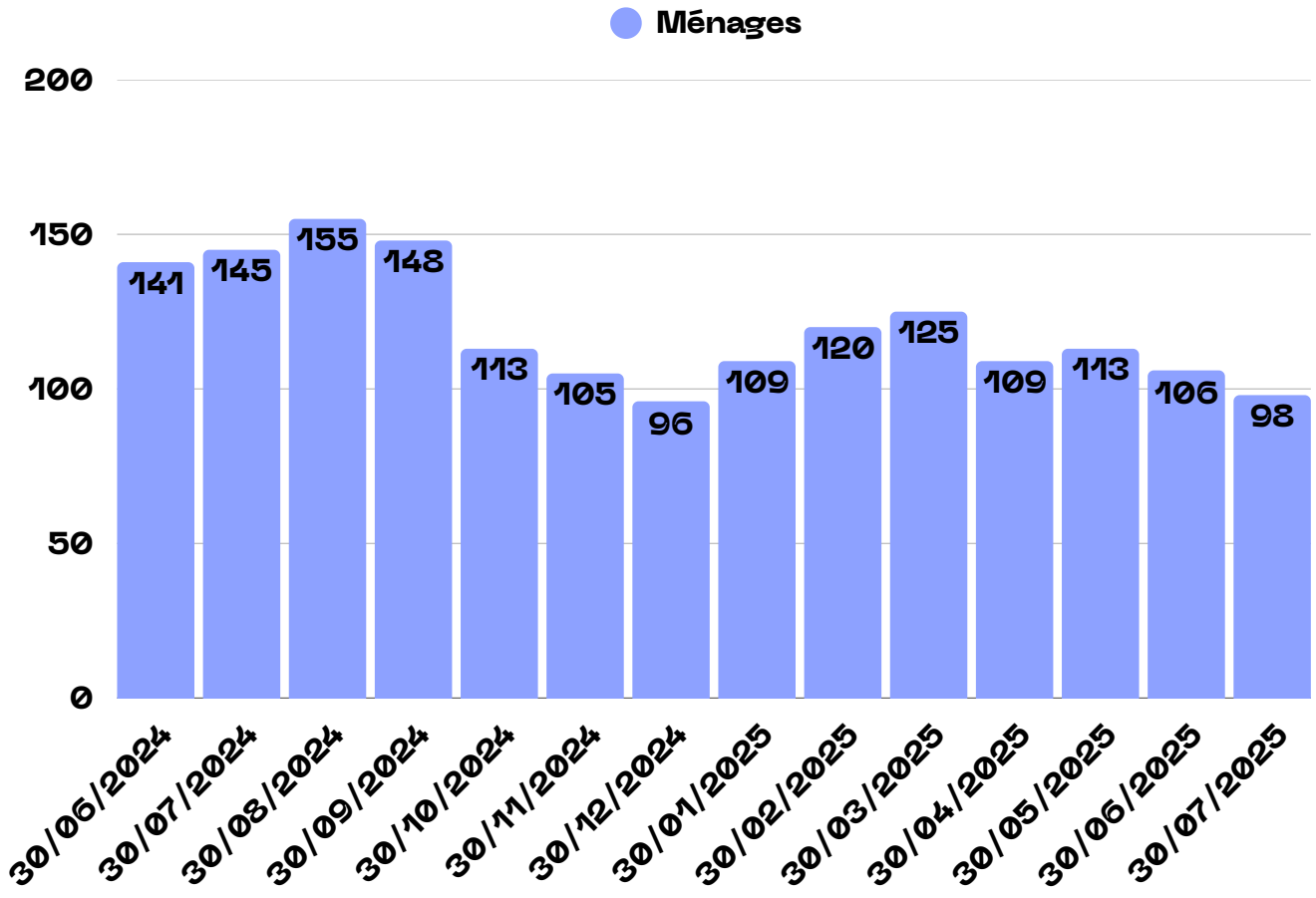
3 Les ménages en liste d'attente au 30/07/2025

Les caractéristiques des ménages en liste d'attente

98 ménages en liste d'attente au 30/07/2025 (soit 161 personnes).

Depuis la comptabilisation mensuelle de la liste d'attente Passerelle, le nombre de ménage en liste d'attente reste au-dessus de la centaine à l'exception du mois de décembre 2024. La liste d'attente permet de dénombrer les ménages ayant besoin d'une solution temporaire d'hébergement en attente d'intégrer un dispositif d'hébergement d'insertion adapté ou un logement social.

Evolution du nombre de ménages sur liste d'attente entre juin 2024 et juillet 2025 sur le dispositif Passerelle



Source : tableau de suivi Passerelle

Répartition des ménages en liste d'attente au 30/07/2025 selon la composition familiale

	Nombre de ménages	
Femme seule	23	23%
Homme seul	46	47%
Couple sans enfant	5	5%
Femme seule avec enfant(s)	13	13%
Couple avec enfant(s)	11	11%
TOTAL	**98**	**100%**

Source : tableau de suivi Passerelle

Répartition des ménages en liste d'attente au 30/07/2025 selon l'âge

	Nombre de ménages	
18 à 24 ans	11	11%
25 à 34 ans	21	21%
35 à 44 ans	33	34%
45 à 59 ans	29	30%
60 ans et plus	4	4%
TOTAL	**98**	**100%**

Source : tableau de suivi Passerelle

Répartition des ménages en liste d'attente au 30/07/2025 selon le territoire d'orientation souhaité

	Nombre de ménages	
Angers	56	57%
Angers/Cholet	1	1%
Angers/Cholet/Saumur	3	3%
Angers/Cholet/Saumur/Segré	4	4%
Angers/Saumur	4	4%
Angers/Segré	1	1%
Cholet	3	3%
Saumur	5	5%
Segré	3	3%
Non renseigné	14	14%
TOTAL	**98**	**100%**

Source : tableau de suivi Passerelle

La plupart des ménages demandeurs sont des hommes ou femmes seuls, âgés de 35 à 59 ans et souhaitant être hébergés sur le territoire angevin. La captation de prochains logements sur le dispositif Passerelle serait à privilégier sur Angers.

4 Les apports et plus-values du dispositif

Les hébergements à la nuitée (type halte de nuit/hôtel) permettent difficilement de capter les personnes avant que la situation ne se dégrade. Le dispositif Passerelle répond donc pleinement au besoin d'améliorer les conditions de prise en charge des ménages sans domicile fixe, en situation de détresse et en attente d'une entrée dans un dispositif d'insertion géré par le SIAO49 ou bien dans l'attente de l'octroi d'un logement.

Repérage des situations

L'articulation urgence/insertion permet d'étendre le repérage des personnes en urgence inconnues des dispositifs de la veille sociale et ayant besoin d'un hébergement. Cela permet d'apporter des nouvelles réponses à un public plus large.

Adéquation de l'offre aux besoins

En 2024 le travail de repérage des situations par des outils de suivi internes au SIAO permet de constater que la majorité des besoins identifiés concerne tous type de ménages avec une majorité d'isolés (femme seule et homme seul).
Il convient donc d'interroger l'adéquation et/ou le développement du parc aux compositions familiales repérées.
Dans une perspective de création de places ou de restructuration du parc, une orientation vers des logements T1 et T2 semble pertinente notamment au regard de la complexité des situations, pour qui la cohabitation apparait difficile.
Aussi, l'ouverture de places sur le territoire Choletais permettrait l'élargissement des possibilités de répondre aux besoins.

Réévaluation des situations au sein du dispositif

La mise en place de rencontres régulières ou les échanges entre référent SIAO49 du dispositif Passerelle et les équipes des opérateurs Passerelle permet la mise à jour des situations et/ou de réadapter les orientations. Le travail en partenariat fait évoluer les situations.
Les retours sur le ménages accueillis et accompagnés dans ce dispositif met à jour le besoin d'un travail en collaboration avec les référents extérieurs. Le référent Passerelle SIAO49 est un soutien dans le lien de cette coopération mais aussi auprès des collaborateurs du SIAO49 des dispositifs d'insertion.

Accès au logement

En 2024, les rencontres ont permis de faire un point sur les demandes de logement à mettre à jour, a faire remonter les demandes contingentées mais aussi parfois à faire évoluer la priorisation.

Ateliers de groupes proposés

Réalisation d'ateliers collectifs à destination des personnes hébergées sur le dispositif en lien avec la thématique du logement (présence de nuisibles, économies d'énergies, démarches d'administratives à effectuer dans le logement autonome). Les participants peuvent trouver des réponses à leurs difficultés et leurs besoins sur la gestion de leur logement. Ces ateliers favorisent les échanges et le partage de connaissances tout en rompant avec l'isolement pour certains hébergés.

Pour ce bilan Passerelle retraçant l'année 2024, les gestionnaires d'hébergements seront sollicités afin d'apporter des éléments qualitatifs sur les apports, les plus-values associés et les freins rencontrés sur le dispositif Passerelle.

Les faits marquants en 2024

L'actualisation du cahier des charges Passerelle

Le cahier des charges du dispositif Passerelle a été mis à jour. La participation financière des ménages hébergés a été harmonisée. Les gestionnaires d'hébergement demanderont une participation financière aux ménages hébergés en fonction d'un pourcentage de leurs ressources financières.

SIAO 49
Réseau Hébergements & Logements Temporaires
Coordination - Orientation - Observatoire

SIAO 49
Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du Maine-et-Loire

25 boulevard Victor Beaussier
49000 Angers
02.41.47.79.11
accueil@siao49.fr
www.siao49.fr

Contact :
Pierre-François BODIN
Chargé de mission de l'Observatoire social
02.41.47.79.11

Réalisation :
Pierre-François BODIN